

VILLE DE TARARE
RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

SRH 23593

DÉLÉGATION DE SIGNATURE
À Mme CHIRAT Marion
Technicien

Le Maire de Tarare

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales,

VU le contrat d'engagement du 19/07/2023 de Mme CHIRAT Marion pour la période du 24/07/2023 au 23/07/2025,

CONSIDERANT que Mme CHIRAT Marion, technicien, exerce les fonctions de Responsable du Centre Technique Municipal,

CONSIDERANT qu'en amont de la procédure de constitution de partie civile et pour faciliter le fonctionnement des services, il convient de donner délégation de signature au responsable du Centre Technique Municipal pour porter plainte au nom de la Ville de Tarare auprès du procureur de la république et des services de gendarmerie,

ARRETE

ARTICLE 1 : À compter de ce jour, Mme CHIRAT Marion reçoit délégation de signature des attestations de déclaration de dépôts de plaintes consécutives à des infractions et des procès-verbaux d'audition de victimes auprès du procureur de la république et des services de gendarmerie.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est :

- transmis au représentant de l'Etat
- publié au recueil des actes administratifs
- notifié à l'agent

Ampliation adressée

- au comptable de la collectivité

Tarare, le 28 novembre 2023

Notifié le

Signature de l'agent

Le Maire de Tarare
Bruno PEYLACHON

Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Tarare
Bruno PEYLACHON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Tarare, le ... **30 NOV. 2023** ...

La directrice générale des services

Transmis au représentant de l'État le ... **30 NOV. 2023** ...Notification à l'agent le ... **04 DEC. 2023** ...